

Arrêté n° 2025-62 portant délégation de signature (Monsieur Julien BENINI)

L'Administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-2 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté portant nomination de Monsieur Jean-Christophe CAMART en qualité d'Administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en date du 19 décembre 2024 ;

ARRETE

Article unique

Délégation est donnée à Monsieur Julien BENINI, Directeur général des services, à l'effet de signer, au nom de l'Administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, tous actes, arrêtés, décisions, documents, mandats, requêtes, mémoires, circulaires, contrats, rapports, conventions et correspondances, à l'exception des mémoires distincts mentionnés à l'article 23-5 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel.

Fait à Paris, le 7 janvier 2025

Déléataire

Directeur général des services



Julien BENINI

Délégant

Administrateur provisoire de
l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Jean-Christophe CAMART

L'original signé de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.